



# Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale  
19 avril 2018  
Français  
Original : anglais

Assemblée générale  
Dixième session extraordinaire d'urgence  
Point 5 de l'ordre du jour  
**Mesures illégales prises par les autorités israéliennes  
à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste  
du Territoire palestinien occupé**

Conseil de sécurité  
Soixante-treizième année

## **Lettres identiques datées du 13 avril 2018, adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je souhaite, par la présente, demander de nouveau à la communauté internationale de prendre de toute urgence ses responsabilités et d'agir promptement afin que les forces d'occupation israéliennes cessent de tuer et de blesser intentionnellement des civils palestiniens dans la bande de Gaza occupée et assiégée.

Pour la troisième semaine consécutive, sur l'ensemble du Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et en particulier à Gaza, les Palestiniens continuent leur grande Marche du retour, manifestation civile pacifique contre l'occupation, l'oppression et la dépossession du peuple palestinien auxquelles Israël se livre illégalement depuis plusieurs décennies. Les manifestations se poursuivent dans l'espoir d'attirer l'attention sur le sort tragique et les souffrances de notre peuple et de mobiliser la communauté internationale pour qu'Israël lève le blocus aérien, terrestre et maritime qu'il impose illégalement depuis dix ans à la bande de Gaza, mette fin à son occupation du territoire palestinien et reconnaisse le droit au retour des réfugiés palestiniens. Nous rappelons à cet égard que la population de Gaza est composée en majeure partie de Palestiniens qui ont été expulsés par la force de leurs foyers et de leurs terres depuis 1948.

En entamant cette marche, le peuple palestinien a choisi d'exprimer de façon pacifique ses exigences face à des décennies de violence, de colonisation et de cruauté de la part d'Israël. À cet égard, nous rappelons que manifester contre l'occupation illégale et l'oppression d'Israël est le droit le plus strict du peuple palestinien. Les manifestations pacifiques constituent un exercice légitime des droits que sont la liberté d'expression, de réunion et d'association, or Israël, en tant que Puissance occupante, a pour obligation de protéger et de respecter les droits fondamentaux des Palestiniens soumis à son occupation.



---

Pourtant, au mépris total et en violation de ces règles et principes établis du droit international, les manifestants pacifiques palestiniens continuent d'être délibérément pris pour cible par les soldats israéliens, qui ont reçu l'ordre de tirer à balles réelles depuis des positions embusquées et d'employer contre des civils innocents des balles d'acier recouvertes de caoutchouc, des grenades incapacitantes et des grenades lacrymogènes tirées depuis des drones. Nous condamnons avec la plus grande fermeté l'intention de tuer et de blesser des civils, d'autant plus qu'il s'agit d'une violation grave de la quatrième Convention de Genève.

Au moment de la rédaction de la présente lettre, les forces d'occupation israéliennes ont fait un mort et au moins 542 blessés parmi les civils palestiniens, portant le bilan à 30 morts, dont trois enfants, et 3 620 blessés, dont 445 enfants et 152 femmes, parmi les manifestants civils palestiniens depuis le début de la grande Marche du retour, le 30 mars 2018. Parmi les blessés, 106 se trouvent dans un état grave ou critique.

Nous devons également attirer l'attention sur le fait qu'un jeune journaliste et documentariste, Yaser Murtaja, délibérément pris pour cible, est tombé sous les balles des forces d'occupation israéliennes le 6 avril 2018 alors même qu'il arborait un casque et un gilet portant visiblement la mention « PRESSE ». Yaser Murtaja a été tué tandis qu'il filmait une infirmière, un médecin et un écolier de 12 ans qui manifestaient. Il devait commencer à travailler deux jours plus tard pour une organisation humanitaire, le Norwegian Refugee Council.

À cet égard, le Ministre israélien de la défense, Avigdor Lieberman, connu pour la brutalité de ses propos et ses incitations à la violence, a tenté de justifier ce meurtre de sang froid en prétendant que Yaser Murtaja était aux commandes d'un drone quand il a été abattu, ce que même l'armée israélienne a démenti. Ces accusations infondées prouvent une fois de plus que la Puissance occupante est prête à recourir à la diffamation et à la déshumanisation des Palestiniens même dans la mort.

Yaser Murtaja n'est pas un cas isolé, car la machine d'occupation israélienne continue de tuer des civils palestiniens et d'user de la force létale contre des manifestants non armés, et ce, intentionnellement et à grande échelle. Cette semaine, on a pu voir une vidéo troublante où des tireurs embusqués israéliens prennent pour cible un manifestant palestinien non armé de 28 ans, Tamer Abu Daqqa, près de la clôture frontalière de Gaza, déclenchant parmi les soldats de la vidéo des cris de joie et des injures au moment où il tombe à terre.

Alors que cette vidéo révoltante a suscité l'indignation de l'opinion publique internationale et de la société civile, plusieurs responsables israéliens ont cautionné le comportement des soldats. Le Ministre israélien de l'éducation, Naftali Bennett, a notamment affirmé : « Je préfère un soldat qui se réjouit à un père en deuil ». Le Ministre de la sécurité publique, Gilad Erdan, a quant à lui indiqué qu'il ne comprenait pas en quoi cette vidéo était choquante. Le Ministre de la défense Lieberman a également déclaré que le tireur embusqué méritait d'être promu tandis que l'auteur de la vidéo devait être dégradé.

De plus, un officier israélien a dit dans une interview que l'armée n'avait pas besoin d'invoquer le fait qu'un Palestinien soit armé ou tente d'entailler ou d'escalader la clôture pour ouvrir le feu sur lui. L'enquête préliminaire menée par Israël sur le comportement des soldats a conclu que celui qui avait tiré sur Tamer Abu Daqqa avait agi de manière appropriée. Cependant, selon un observateur de terrain de l'organisation de défense des droits de l'homme Betselem – Centre israélien d'information pour les droits de l'homme dans les territoires occupés, la vidéo reflète une réalité qui se traduit, des centaines de fois, par des tireurs embusqués israéliens prenant pour cible des Palestiniens pour s'amuser.

---

L'emploi délibéré, excessif et létal de la force à l'encontre de civils palestiniens a fait une autre victime hier, le 12 avril 2018, quand les forces d'occupation israéliennes ont abattu d'une balle à la poitrine Abdullah Muhammad Shahri, 28 ans, lors de manifestations qui se déroulaient à Khan Younès, dans le sud de la bande de Gaza, confirmant ce phénomène inquiétant de violence cruelle et intentionnelle à l'encontre du peuple occupé.

Les déclarations successives du gouvernement israélien et des responsables militaires montrent clairement que, pour Israël, les vies palestiniennes n'ont aucune valeur. Les responsables israéliens n'hésitent pas à tenir des propos incendiaires et à inciter à la violence à l'encontre de manifestants palestiniens pacifiques et, avaient, avant le début de la grande Marche du retour, menacé de traiter les manifestants comme des cibles légitimes, c'est-à-dire en tirant à balles réelles.

Entre autres propos incendiaires et racistes, le Ministre israélien de la défense Lieberman a déclaré que personne n'était innocent dans la bande de Gaza. De même, dans une vidéo diffusée sur un site d'informations israélien, Eli Hazan, responsable des affaires étrangères du parti du Premier Ministre Benyamin Netanyahu, le Likoud, a affirmé que l'ensemble des 30 000 manifestants étaient des cibles légitimes. Un porte-parole des forces d'occupation israéliennes a par ailleurs publié sur Twitter l'image d'un groupe d'enfants palestiniens vu à travers le viseur du fusil d'un tireur embusqué, assorti du message suivant : « Nous vous surveillons de près ».

Par ces déclarations et interventions, les personnes qui occupent les plus hauts échelons de commandement en Israël, Puissance occupante, avouent leur intention délibérée, planifiée et institutionnalisée de contrevenir au droit international. Face à des propos et des incitations à la violence toujours plus fréquents, il est grand temps que la communauté internationale prenne acte de ces faits et les mesures qui s'imposent en vertu des dispositions du droit international, et notamment du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, plutôt que d'être, une fois de plus, victime de la propagande israélienne.

Dans ce contexte extrêmement préoccupant, nous nous félicitons de la mise en garde lancée par la Cour pénale internationale (CPI) dans le cadre de la grande Marche du retour : « Quiconque incite à commettre ou commet des actes de violence notamment en ordonnant, en sollicitant ou en encourageant la commission de crimes relevant de la compétence de la CPI ou en y contribuant de toute autre manière » s'expose à des poursuites.

Nous saluons également les appels lancés le 6 avril 2018 par des spécialistes des droits de l'homme des Nations Unies, à savoir la Rapporteuse spéciale sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, la Rapporteuse spéciale sur le logement convenable, le Rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression et le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, qui prient instamment la communauté internationale de veiller à ce que les auteurs d'atteintes répondent de leurs actes, grâce à une enquête indépendante et impartiale sur la réaction israélienne.

Alors que le nombre de victimes palestiniennes et les tensions continuent de monter, ces positions morales, éthiques et responsables sont plus que jamais indispensables pour endiguer la vague de violence et d'incitation à la violence qui découle d'une occupation cruelle dont notre peuple fait les frais. À cet égard, il convient de noter que la violence et la haine des colons israéliens envers les Palestiniens, ainsi que la terreur qu'ils font régner, s'intensifient également. Pas plus tard qu'hier, 12 avril 2018 au petit matin, des colons israéliens extrémistes s'en sont une fois de plus pris à une mosquée, cette fois dans le village d'Aqraba, au nord de Naplouse, en l'incendiant et en vandalisant ses murs des mots « mort » et « prix à

---

payer », l'objectif étant clairement de terroriser davantage la population palestinienne.

Le fait qu'Israël s'adonne désormais de manière si éhontée aux violations du droit international et aux crimes, notamment les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, est à n'en pas douter le résultat de l'impunité que la communauté internationale lui accorde depuis plusieurs décennies. Cela ne peut pas durer. La vie et le sort du peuple palestinien, qui subit sans défense cette occupation illégale, dépendent de la fin de l'impunité et de l'injustice.

Aussi exigeons-nous de nouveau que la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, agisse afin que la Puissance occupante mette un terme aux atteintes auxquelles elle se livre, et qu'elle en réponde. Les responsables israéliens qui ont donné l'ordre d'employer la force létale en toute illégalité doivent être poursuivis au titre d'actes relevant de la compétence universelle, ou devant des instances judiciaires internationales. En outre, la communauté internationale doit s'acquitter de l'obligation juridique qui lui est faite d'assurer la protection des civils, car c'est une obligation qu'Israël, Puissance occupante, a non seulement abdiquée, mais qu'il enfreint de manière intentionnelle et systématique tout en poursuivant ses attaques militaires contre des civils en Palestine occupée, en particulier dans la bande de Gaza. Si la communauté internationale ne prend pas de sérieuses mesures face à cette crise et aux atteintes continues portées aux lois et aux droits du peuple palestinien, Israël se verra conforté dans son impunité et les pertes en vies humaines innocentes se poursuivront.

La présente lettre fait suite aux 630 autres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, lequel constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 ([A/55/432-S/2000/921](#)) au 6 avril 2018 ([A/ES-10/775-S/2018/329](#)), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits fondamentaux du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Observateur permanent de l'État de Palestine  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(Signé) Riyad **Mansour**